

EXTRAIT DE TARIFICATION 2016 PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

CAISSE D'ÉPARGNE
AQUITAINE POITOU-CHARENTES
LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-après les principales évolutions tarifaires des opérations et services liés à votre compte courant et à votre épargne qui feront l'objet d'une modification à compter du 1^{er} janvier 2016. Notre établissement n'a pas opté pour le régime de la TVA en ce qui concerne les opérations bancaires.

Les tarifs dans ce document sont exprimés hors taxe (HT) sauf exceptions concernant certaines prestations soumises à la TVA au taux en vigueur (au 01.01.2016) et dont les prix sont exprimés TTC. Les relations entre la Caisse d'Épargne et ses clients sont basées sur la confiance et la transparence. Votre Chargé de Clientèle Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et pour vous aider à déterminer les services qui répondront au mieux à vos besoins.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos meilleures salutations.

Nota : l'extrait suivant ainsi que le guide tarifaire complet des produits et services proposés par la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes seront également disponibles prochainement sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ainsi que dans votre agence habituelle.



PROFESSIONNELS

LES FORFAITS PROFESSIONNELS ET LEURS COMPOSANTES (OFFRES GROUPÉES DE PRESTATIONS)⁽¹⁾



LABELIS, LIBRE CONVERGENCE, FRANCHISE & VOUS, VITILIS⁽²⁾

Cotisation :

- Sans carte par mois 19,25 €
- Avec carte Visa Business à débit immédiat ou différé par mois 22,00 €
- Avec carte Visa Gold Business par mois 25,30 €
- Avec carte Visa Platinum Business à débit différé par mois 30,65 €

LABELIS SANTÉ

Cotisation :

- Sans carte par mois 13,50 €
- Avec carte Visa Business à débit immédiat ou différé par mois 16,30 €
- Avec carte Visa Gold Business par mois 19,55 €
- Avec carte Visa Platinum Business à débit différé par mois 24,90 €

LABELIS SANTÉ PLUS

Cotisation :

- Sans carte par mois 18,00 €
- Avec carte Visa Business à débit immédiat ou différé par mois 21,00 €
- Avec carte Visa Gold Business par mois 25,00 €
- Avec carte Visa Platinum Business à débit différé par mois 29,40 €

SCI PROFESSIONNELLE

Cotisation :

- Sans carte par mois 19,25 €
- Avec carte Visa Business à débit immédiat ou différé par mois 22,00 €
- Avec carte Visa Gold Business par mois 25,30 €

AUTO ENTREPRENEUR

- Cotisation par mois 7,80 €

VOTRE GESTION DE COMPTE AU QUOTIDIEN



LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte Gratuit
- Clôture de compte 50,00 €
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif⁽³⁾⁽⁴⁾ 30,00 €

RELEVÉS DE COMPTE COURANT AU FORMAT PAPIER

- Périodicité mensuelle Gratuit
- Périodicité décadaire par trimestre 9,10 €
- Périodicité hebdomadaire par trimestre 13,10 €
- Périodicité quotidienne par trimestre 63,60 €
- Demande d'édition au guichet par relevé 3,45 €
- Duplicata envoyé par courrier par relevé 4,30 €

RELEVÉS DE COMPTE AU FORMAT NUMÉRIQUE VIA DIRECT ÉCUREUIL INTERNET

- Périodicité mensuelle Gratuit
- Périodicité décadaire par trimestre 3,00 €
- Périodicité hebdomadaire par trimestre 5,05 €
- Périodicité quotidienne par trimestre 29,30 €

CHÈQUES

Frais d'envoi de chèque à domicile :

- Frais d'envoi par courrier simple
(hors offres groupées de services) par envoi 0,86 €
- Frais d'envoi en recommandé avec AR⁽⁵⁾ par envoi 7,55 €

Frais d'émission d'un chèque de Banque sur compte courant 11,50 €

Frais d'envoi d'un chèque de Banque en recommandé avec AR⁽⁵⁾ par envoi 7,55 €

Photocopie d'un chèque par unité 13,75 €

CARTES BANCAIRES

Carte Visa Business à débit immédiat ou différé par an 46,50 €

Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou différé par an 129,50 €

Carte Visa Platinum Business à débit différé par an 220,00 €

Carte Visa Electron* Gratuit

*Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte "Services bancaires de base"

OPÉRATIONS SUR CARTE

Mise en place d'un plafond exceptionnel (retrait distributeur ou paiement) ... 12,00 €

Frais d'envoi de la carte en recommandé avec AR⁽⁵⁾ par envoi 7,55 €

COMMISSION DE MOUVEMENT

Au-delà de 300 000 € de flux confiés 0,05%

De > 75 000 € à 300 000 € de flux confiés 0,10%

De > 20 000 € à 75 000 € de flux confiés 0,15%

Jusqu'à 20 000 € de flux confiés 0,20%

Avec un minimum de 15,00 € par trimestre.

La commission de mouvement est calculée sur les opérations passées au débit du compte et représente la partie proportionnelle de la prestation de gestion administrative et comptable liée à la tenue de compte.

SERVICES DIVERS

Informations comptables 57,80 €

Sécurisexpress (offre groupée de prestations) par an 54,00 €*

Comprenant :

- Service coupe file et pochettes thermoformées 24,00 €
- Assurance recettes/dépôts 27,40 €
- Dépôt jour/nuir 32,30 €

* Service soumis à TVA.

LA BANQUE AU QUOTIDIEN



VIREMENTS

Frais par virement de trésorerie (agence) 15,00 €

Demande de retour de fonds sur virement émis à tort après émission 12,00 €

Frais d'attribution d'un ICS (Identifiant Créancier SEPA) 25,00 €

ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI)

Frais par remise d'opérations (virements/prélèvements) par EDI confirmation par télécopie par remise 4,00 €

Frais par remise d'opérations (virements/prélèvements) par EDI confirmation par signature électronique (par lecteur CAP ou certificat électronique) par remise Gratuit

Remise de virement SEPA⁽⁶⁾ par opération 0,18 €

Remise de virement SEPA Jour ⁽⁷⁾	par opération 0,45 €
Remise de Virement Spécifique Orienté Trésorerie France	par opération 6,00 €
Remise de virement tiers urgent ⁽⁸⁾	par opération 6,00 €
Frais de mise en place du service de contrôle des paiements de prélèvements SEPA sur liste de mandats SEPA autorisés et non autorisés :	
- Frais d'enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	12,00 €
- Frais de modification/annulation d'un mandat dans une liste	12,00 €

VOS OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES

Frais par acte de cession	20,00 €
---------------------------	--------------

L'ÉPARGNE ET LES PLACEMENTS

COMPTES D'ÉPARGNE

Frais de tenue de compte sur livret inactif ⁽³⁾⁽⁹⁾	30,00€
---	-------------

DROITS DE GARDE ET TENUE DE COMPTE

Valeurs Caisse d'Épargne	par an 24,00 €* Autres valeurs :
--------------------------	--

- Commission fixe par lignepar an 4,30 €*
- Commission sur encours0,25 %*
- Minimum de perception38,60 €*
- Maximum de perception290,00 €*
Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif⁽⁹⁾⁽¹⁰⁾Application des droits de garde (cf. ci-dessus)

* Service soumis à TVA.

ORDRES DE BOURSE (ACHAT ET VENTE)

Par Internet :

- Frais minimum de perception7,30 €
- Taux de courtage0,36 %
- Frais de commission fixe par ligneGratuit
- Frais sur ordre non exécutéGratuit
- Frais sur ordre annuléGratuit

En agence :

- Frais minimum de perception16,30 €
- Taux de courtage1,44 %
- Frais de commission fixe par ligneGratuit
- Frais sur ordre non exécuté10,45 €
- Frais sur ordre annulé10,65 €

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

Courrier de relance pour la non remise de documents comptables	9,00 €
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, envoi simple	10,70 €
Frais de lettre de relance pour compte débiteur non autorisé, envoi simple	10,70 €

ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

FORFAIT ASSOCIATIS ESSENTIEL

Cotisation	par mois 7,75 €
------------	----------------------

SERVICES À L'UNITÉ

Clôture de compte	Gratuit
Rémunération du compte	Nous consulter
Frais de tenue de compte (prélevés par trimestre)	par mois 6,50 €
Commission de mouvement (prélevée au trimestre)	0,10 %
Relevé de compte décadaire	par trimestre 7,65 €
Carnet de remise	Gratuit
Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
Assurance Moyens de paiement des Associations ⁽¹¹⁾	par an 16,30 €
Sécuriexpress Assurance ⁽¹¹⁾	par an 27,40 €
Protection et Assistance Juridique Associatis ⁽¹¹⁾	par mois 8,00 €
Banque à distance (Direct Écureuil Internet Pro) :	
- Abonnement Direct Écureuil Internet Pro	par mois 4,50 €
- Virement vers un compte Caisse d'Épargne d'un autre titulaire (Direct Écureuil Internet)	Gratuit
- Virement occasionnel ordinaire SEPA (Direct Écureuil Internet)	Gratuit

Les autres évolutions tarifaires des Associations de proximité pour 2016 sont identiques à celles des Professionnels ci-dessus.

RÉSOLURE UN LITIGE

La Caisse d'Épargne met tout en oeuvre pour vous offrir un service de qualité. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent survenir. Pour nous en faire part, 3 niveaux de recours successifs vous sont proposés :

• Votre agence Caisse d'Épargne : votre premier interlocuteur :

Prenez contact avec votre Conseiller. Expliquez-lui la nature de votre réclamation, donnez-lui vos raisons et précisez aussi clairement que possible ce que vous attendez de sa part.

• Le Service Relations Clients : si le différend persiste

Si aucune solution satisfaisante n'a pu être trouvée avec votre Agence, le Service Relations Clients peut intervenir pour réexaminer votre demande.

- Pour le contacter **PAR COURRIER**, écrivez au Service Relations Clients Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, en précisant votre numéro de compte et en joignant toutes pièces justificatives, les courriers reçus ou envoyés, pour faciliter le traitement de votre dossier à l'adresse suivante : 61, rue du Château d'Eau - CS 31271 - 33076 BORDEAUX Cedex

- **PAR INTERNET** : remplissez le formulaire en ligne sur le site Caisse d'Épargne (www.caisse-epargne.fr)⁽¹²⁾ rubrique Contact

- **PAR TÉLÉPHONE** :

- Appels depuis la France et les DOM 09 69 36 27 38⁽¹²⁾

- Appels depuis l'international et les TOM + 33 (0)9 69 36 27 38⁽¹²⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours. Si toutefois une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, ce délai pourra être porté à 60 jours.

• Médiation de l'AMF :

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)⁽¹³⁾ dans le cadre d'un litige relatif aux services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisine du Médiateur peut se faire soit par voie postale :

Monsieur le Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers
17 place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02

soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org⁽¹²⁾. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

• Médiation du crédit aux entreprises :

La médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en professions libérales, associations soumises aux impôts commerciaux) qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance-crédit ou du fait de leurs fonds propres.

Le client peut saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site www.mediateurducredit.fr⁽¹²⁾.

Le Médiateur départemental du crédit le contactera dans les 48 heures qui suivent. Numéro Azur de la médiation du crédit aux entreprises : 0 810 00 12 10 (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

• En complément :

Le guide de la Fédération Bancaire Française "Comment régler un litige avec ma banque" vous sera remis sur simple demande ou peut être consulté gratuitement sur www.bfb.fr⁽¹²⁾

NOTES

(1) Certains services inclus dans l'offre forfaitaire peuvent être soumis à TVA.

(2) Les forfaits professionnels ne peuvent unitairement comprendre qu'une seule carte. Pour toute souscription supplémentaire, voir tarif des cartes bancaires unitaires en sus.

(3) Compte inactif au sens de l'article L312-19 du Code monétaire et financier. Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementée,

- Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifestée, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

(4) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(5) Selon l'évolution des tarifs pratiqués par La Poste.

(6) Transferts de fonds en euros entre deux comptes bancaires situés dans l'espace SEPA ou entre un compte situé en France et un compte situé dans les DOM. Le délai de traitement est de 1 jour entre le moment de réception de l'ordre et le crédit sur le compte de la banque du bénéficiaire.

(7) Virements SEPA dont la date d'exécution, le moment de réception de la remise en Caisse d'Épargne et la date d'échange vers la banque destinataire sont effectués le même jour J.

(8) Transferts de fonds en euros vers une banque de l'Union Européenne, le jour de la réception de l'ordre sous conditions du respect de l'heure limite définie par la Caisse d'Épargne.

(9) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel. Les livrets concernés sont mentionnés au I de l'article L312-19 du Code monétaire et financier.

(10) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(11) Assurance Moyens de paiement des Associations, Sécuriexpress Assurance, Protection et Assistance Juridique Associatis sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Voir conditions générales.

(12) Coût selon votre opérateur et/ou fournisseur d'accès.

(13) Cf. article L621-19 al.1 extrait du COMOFI et charte de la Médiation de l'AMF disponible sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org⁽¹²⁾